

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1248

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

faire avec des entreprises peu familières de nos us et coutumes. Pour des consultants venus de Paris, les remboursements des frais de déplacement peuvent s'effectuer sur la base de la 1^{ère} classe avec l'abonnement demitarif. Les frais d'hébergement se négocient avec les hôteliers, souvent disposés à consentir des rabais substantiels pour une clientèle assurée de revenir fréquemment.

Il ne s'agit pas non plus de se montrer exagérément pointilleux. Les consultants subissent, de la part de leur entreprise, une très forte pression pour assurer une rentabilité maximale. L'ordinaire des soirées du conseiller d'entreprise en voyage est fait bien davantage d'heures passées devant l'écran d'un portable que de tournées des grands ducs. Un – léger – laxisme dans les notes de frais est souvent considéré comme un exutoire admis aussi bien par le client que par le consultant. Cette souplesse s'exerce dans le domaine alimentaire. La bouteille de champagne partagée à trois ou quatre à l'apéritif, voilà qui est admis, tout comme la boîte de chocolat Sprüngli ramenée de Zurich. Il est de toute façon rare de voir un client exiger des justificatifs. Encore une fois, la négociation initiale est essentielle. Mais pour qu'elle soit profitable aux deux parties, encore faut-il bien comprendre l'autre, ce qu'il est et ce qu'il veut.

Les Suisses, habitants d'un petit pays, ont l'habitude de composer avec les différences culturelles. Une des erreurs les plus communes, lorsque l'on travaille avec des consultants étrangers, surtout en provenance d'une grande nation, est de croire qu'ils sont comme nous et qu'ils vont être attentifs à nos manières d'être. La déconvenue peut être lourde. Notre bonhomie leur semblera de la balourdise et la confiance aisément donnée de la naïveté. Et après tout, si le client est naïf, pourquoi ne pas en profiter, oh, pas beaucoup, juste un tout petit peu, jusqu'au jour où... ■

Pas de politique sans crédibilité

(vb) La déstabilisation dont est victime le Conseil d'Etat vaudois échappe, désormais, à l'argumentation rationnelle. Certes, il est possible d'expliquer que les notes de frais de Bosssard Consultant seront passées au filtre, que les factures abusives seront éliminées. Cela serait pertinent par temps calme. Mais hélas, le baromètre a plongé. Comment dans un climat aussi détérioré entreprendre l'assainissement des finances? Car tout reste à faire et à obtenir; et les économies et les nouvelles recettes fiscales. Comment un chef des Finances décrédibilisé aurait-il l'autorité requise pour les imposer?

Déjà on affirme que la réforme fiscale, de

bonne qualité pourtant, est compromise. Or si elle échoue, l'unité du Conseil d'Etat risque d'éclater. La gauche, qui a dû prendre sur elle, même en critiquant ou renâclant, l'impopularité des économies, n'acceptera jamais que la droite refuse un effort fiscal requis pour l'essentiel, de surcroît, par la législation fédérale, d'ici 2001.

Le maintien de P.-F. Veillon, affaibli, fait courir les plus grands risques au canton. Car l'objectif de rétablir non l'équilibre des comptes, mais au moins l'équilibre du compte ^ de fonctionnement (déficits pas supérieurs aux amortissements) est incontournable. Une rocade entre les conseillers d'Etat semble la réponse attendue. La décision en appartient au Conseil d'Etat. Mais elle n'aurait de sens que si le nouveau titulaire obtient l'engagement, non seulement du Conseil d'Etat, mais des groupes et des partis, de pouvoir mener sur les deux fronts (économies et fiscalité) la réforme des finances. Jusqu'à l'équilibre du compte de fonctionnement. La faiblesse de P.-F. Veillon arrange trop de monde. Le changement de titulaire serait inutile sans réaffirmation de l'objectif et sans rétablissement de l'autorité. A défaut, la galère voguera. Quand ces lignes paraîtront, on saura quelle décision (ou non-décision) aura été prise, dans l'attente d'une conférence de presse. ■

MÉDIAS

Depuis le 1^{er} mars RaBe (Radio Bern) émet son programme régulier. Il s'agit d'une radio non-commerciale travaillant avec un minimum de salariés et un maximum de dévouement. Le pari est difficile. L'exemple de LoRa à Zurich permet de démontrer qu'il peut être tenu.

Le *TagesAnzeiger* relance le magazine zurichois *Bonus* fondé il y a trois ans par Roger Schawinski. Tous les abonnés, même non-zurichois, du *Tagi* ont reçu le nouveau *Bonus*. Il s'agit d'un élément dans la tentative d'intéresser les jeunes à la presse écrite.

Le publicitaire bâlois Markus Kutter est historien. Il essaie depuis longtemps de mieux faire comprendre le rôle de 1798 dans la naissance de la Suisse moderne. C'est ainsi qu'il publie semaine après semaine l'histoire de cette période de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle dans la *Basler Zeitung* du lundi. Actuellement il relate les événements de la fin de l'ère napoléonienne quand le retour de l'Ancien Régime menaçait la souveraineté des cantons de St-Gall, des Grisons, de l'Argovie, de la Thurgovie, du Tessin et du Pays de Vaud. Chaque article est complété par l'indication de livres sur la période considérée.